



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
ALLIANCE ÉLEVAGE LOIR ET LOIRE

La Lettre Alliance

Le bulletin d'identification pour les éleveurs ovins, caprins et bovins de la zone Alliance

**EdE
Établissement de
l'Élevage**

**ALLIANCE
ELEVAGE
LOIR ET LOIRE**

38 rue Augustin
Fresnel
BP 50139
37171 CHAMBRAY LÈS
TOURS cedex

tél. : 02 47 48 37 74

fax : 02 47 48 20 15

ipg@alliance-elevage.fr

Ouverture des bureaux

Du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h30

et de 13h30 à 17h15

et le vendredi

de 8h30 à 12h30

et de 13h30 à 16h30

ATTENTION

Alliance sera fermé :

Ascension

jeudi 30 mai

vendredi 31 mai

Pentecôte

lundi 10 juin

Assomption

jeudi 15 août

vendredi 16 août

Facturation 2019



Avec cette lettre, votre facture 2019 :

- comme l'année précédente la part d'identification est basée sur votre effectif connu à l'EdE en 2018,
- la CIE équarrissage (ex CVO) est calculée proportionnellement à votre nombre d'UBE (Unités Bétail Equarrissage),
- s'y ajoutent des prestations complémentaires : rebouclage bovin, passerelles informatiques, etc...



Pour les bovins

Pour les éleveurs en notification informatique, pensez à vérifier votre livre des bovins sur votre logiciel d'identification, et conservez une édition dans votre registre d'identification.



Pour les ovins/caprins

Le récapitulatif des mouvements ovins/caprins a été diffusé. Il récapitule tous les mouvements de circulation déclarés durant l'année 2018. Il n'est adressé qu'aux éleveurs de plus de 50 reproducteurs (source du dernier recensement annuel).



Mais vous pouvez l'obtenir sur simple demande à l'EdE, par tél. 02 47 48 37 74 ou ipg@alliance-elevage.fr

Facturation des logiciels

En raison de l'évolution de la Base Grand Ouest en 2018 et notamment du transfert du logiciel SYNel vers Pilot'Elevage en 2018, la facturation 2018 est adaptée.

► Pilot'Elevage bovin

Le déploiement ayant été décalé, la facture se décompose en 2 lignes en 2018 :

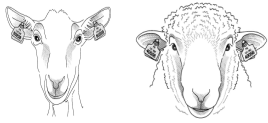
- 1 ligne SYNel 5 mois (janvier à mai 2018) pour ceux qui étaient SYNel en début d'année, soit 12.60 € pour 5 mois (42 % du forfait annuel).
- 1 ligne Pilot'Elevage 7 mois (juin à décembre 2018) à tarif réduit de 4 €/mois, que l'éleveur soit en essentiel ou en performance, car toutes les options n'étaient pas déployées.

► Pilot'Elevage ovins-caprins

2,50 €/mois pour les éleveurs abonnés SYNel ou Pilot'Elevage en 2018.

► Les logiciels détenteurs privés sont facturés comme les années précédentes :

- la passerelle d'identification en fonction du nombre de mois d'abonnement.
- la passerelle Edel pour les extractions génétiques complètes, là aussi en fonction du nombre de mois.



Déclaration annuelle et livre des ovins caprins

La déclaration annuelle d'effectifs ovins-caprins était à retourner remplie à Alliance Elevage Loir et Loire à Chambray, avant le **30 janvier 2019**.

Une relance a été faite en mars. Cette déclaration est exigible dans le cadre de la conditionnalité. Elle est également indispensable pour pouvoir faire une commande de boucles. Si vous n'avez pas fait votre déclaration, régularisez-vous.

Sur cette déclaration, les béliers destinés à la reproduction doivent être déclarés avec leur numéro d'identification, en même temps que le recensement annuel.

Boucles bovines



- Il n'y a toujours aucune date officielle pour la mise en œuvre de l'identification électronique obligatoire et la dématérialisation.

L'identification électronique bovine reste volontaire.

210 éleveurs soit 12.5 % sont engagés sur la zone Alliance.

- Avec l'envoi des commandes de boucles automatisées, il n'y a plus besoin de l'état des stocks de boucles.

Si vous êtes restés en commande manuelle et que vous avez besoin de l'état de votre stock, vous le trouverez sur votre logiciel ou sur simple demande à l'EdE.

Equarrissage

- **Le montant de la CIE équarrissage ne change pas.**

La cotisation interprofessionnelle étendue (CIE) pour l'équarrissage est collectée par l'EdE et reversée à l'association ATM ruminants, pour financer la part élevage de l'équarrissage.

Catégories	UBE
Vache ayant vêlé	1,17
Bovin de plus de 30 jours n'ayant pas vêlé	0,30
Reproducteurs ovins de plus de 6 mois	0,51
Ovins en atelier d'engraissement	0,06
Reproducteurs caprins de plus de 6 mois	1,74
Caprins en atelier d'engraissement	0,20
1 UBE = 1,15 €	

- **Si vous n'avez pas réglé la CIE l'année précédente,**

l'équarrisseur ne collecte plus sur votre élevage. Pour que les enlèvements reprennent, il faudra régulariser les sommes dues auprès de l'association nationale ATM ruminants.

Le recours à l'équarrissage est obligatoire dès la première mortalité y compris pour les petits ruminants.

- **La collecte des passeports bovins est obligatoire.**

Mettez le passeport en évidence (si possible dans une boîte type bocal de confiture).

L'équarrisseur ne peut plus prendre un passeport quand il a clôturé sa collecte. Dans ce cas, il saisit « pas de passeport ».

Pensez dans ce cas à retourner le passeport à l'EdE car sa présence en élevage alors que l'animal n'est plus présent peut entraîner des pénalités dans le cadre des contrôles conditionnalité.

- **Si des nouvelles mortalités interviennent alors qu'une tournée est déjà prévue, il faut quand même déclarer la mortalité.**

Les collecteurs ont toute leur tournée dans leur PDA. Quand il y a un animal supplémentaire, non déclaré ou déclaré après, l'équarrisseur peut éventuellement le prendre en fonction de la place restante par rapport à la capacité de la tournée. Sinon une nouvelle tournée passera.